
Adresse de la municipalité de Franc-Céré (Saint-Céré, Lot), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Franc-Céré (Saint-Céré, Lot), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 162-163;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19710_t1_0162_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

ont été confondus, les usurpateurs anéantis et la République a été sauvée.

Représentans, le peuple instruit par la plus cruelle expérience reçoit vos conseils avec enthousiasme : vous sanctionner une morale que la terreur forçoit au silence : vous consacrer des vertus qui n'osoient plus se montrer. Le peuple désormais formé par votre exemple et vos leçons au caractère qui luy convient, saura conserver sa puissance toute entière : à vous seuls il en a délégué l'exercice avec le pouvoir de punir la main téméraire qui s'avanceroit pour saisir ses droits sur l'autel de la patrie. Il saura maintenir le pacte qui vous unit à lui : après avoir écrasé de sa massue ses ennemis les plus déclarés, il accablera de son mépris ses faux amis, ceux qui se mêlant avec lui, combattent son indépendance par l'imposture et la calomnie, par les désordres et l'anarchie. Fatigué de l'agitation, c'est désormais dans le calme des sentimens humains, dans la pratique des vertus généreuses qu'il veut consolider sa gloire et son bonheur, il n'oubliera pas que c'étoit par la continuation de la tourmente que la tyrannie lui préparoit le sommeil de la mort, par la dépravation des mœurs, par l'immoralité et le déchainement de tous les vices, qu'elle vouloit le rendre indigne de la liberté, le rendre odieux, l'avilir et l'asservir par le crime, car il est une morale universelle qui anéantit le crime comme le despotisme par ses excès, et qui l'enchaîne enfin devant les images de l'humanité et la nature qu'il outrage.

La profession de foi de la Convention est la notre : c'est donc avec transport que nous entendons la promesse qu'elle nous fait de maintenir elle-même jusqu'à la paix le gouvernement qui a sauvé la République ; de la maintenir dans toute sa pureté et son énergie ; mais de le dégager des vexations, des mesures cruelles, des iniquités dont il a été le prétexte. Oui, la Convention saura frapper le crime, comme elle saura épargner l'erreur, le crime appartient tout entier aux ennemis de la Révolution et de l'égalité, à l'égoïsme, à la cupidité et à l'orgueil, nous saurons aussi distinguer les sincères et les courageux amis du peuple, les constans défenseurs de ses droits et des principes de la Révolution, de ces patriotes exclusifs et éphémères, pour qui l'agitation est un besoin et le désordre un moyen de fortune. Nous nous garderons soigneusement de ces hommes perfides qui ne parlent sans cesse de droits du peuple que pour en usurper l'exercice exclusif ; de ces hommes dont l'immoralité est le corruptible élément, et dont la doctrine conforme aux vœux de leur extravagante cupidité, attaque les principes devenus sacrés de la civilisation, ceux dont le renversement entraineroit avec la ruine de l'agriculture et des ressources nationales, la dissolution du corps social, car s'il est vrai que l'appropriation ait fait dans l'origine le malheurs des sociétés politiques, il n'est que trop vrai aussi [que] les institutions de commerce et d'industrie qui ont été la suite des premiers malheurs, sont devenues essentiellement nécessaires à la prospérité et à l'existence d'une grande population.

Législateurs, ce n'est pas en vain que vous invoquer les vertus du peuple français : vous

l'avez vu concourir avec vous par sa force pour renverser le trône ; supporter par sa patience les maux inséparables d'une grande révolution ; repousser des barbares agresseurs par son courage ; il apprendra de vous encore à vaincre ses ennemis par la fermeté de sa sagesse ; et son cri chéri, son cri partout victorieux, est ici comme dans toute la France, comme dans nos armées, vive la Convention, vive la République une et indivisible.

Les membres composant le conseil général de la commune de Châlus.

*Suivent 14 signatures
dont celle illisible du maire.*

[Séance de la société populaire de Châlus du 10 brumaire an III] (58)

L'adresse du conseil général de la commune de Châlus à la Convention nationale ayant été communiquée à la société, tous les citoyens présents y ont unanimement applaudi, comme à l'expression des sentimens qu'ils partagent avec le conseil général de la commune pour leurs représentans ; ils ont en conséquence demandé et obtenu de la souscrire individuellement et ceux qui n'ont pas su signer ont obtenu d'y être désignés nominativement comme adhérens à la dite expression de leur sentimens pour la représentation nationale : le vœu de la société c'est de nouveau manifesté aux acteurs des vif enthousiasme et aux cris vivement répétés de vive la Convention, vive la République.

Les citoyens signataires présens à la séance de la société populaire de Châlus ;

Suivent 26 signatures.

Les citoyens de la société qui n'ont pas su signer sont Martial LOMBARD, *tailleur*, Jean HUGUET, *journalier*, Pierre LA COUR, *journalier*, Pierre MERY, *laboureur*, François FRICONNET, *laboureur*, Élie MOREAU, *menuisier*, Antoine VEYRIER et ANDRÉ, *forgerons*.

18

La municipalité de Franc-Céré [ci-devant Saint-Céré], département du Lot félicite la Convention sur son Adresse au peuple français ; elle déclare qu'elle n'aura jamais d'autre point de ralliement et de centre commun qu'elle.

Mention honorable et insertion au bulletin (59).

[La municipalité de Franc-Céré à la Convention nationale, Franc-Céré, le 9 brumaire an III] (60)

(58) À la suite sur le même document.

(59) P.-V., L, 97.

(60) C 328 (1), pl. 1446, p. 34. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

Citoyens représentans,

Vous vouléz le bonheur de la France : votre proclamation du 18 vendémiaire nous confirme dans cette opinion, et arrache cet assentiment à tous les cœurs vraiment patriotes, contrissés de l'oppression où le système tyrannique de Robespierre les avoit réduits. Vous avéz courageusement repousser ses forfaits : ses chers enfans subissoient après sa chute ; mais votre adresse au peuple français les replonge dans le néant d'où ils n'ont été tirés que pour l'horreur de l'humanité, et pour rehausser l'éclat de votre attachement au peuple souverain dont vous méritéz de plus en plus la confiance.

Vous êtes faits pour faire jaillir la lumière dans le sein de l'obscurité : et sans ce flambeau que deviendrions nous, et que deviendrait la République. Sous le voile du patriotisme, les intrigans, les ambitieux, les égoïstes, les satellites du despotisme, les conspirateurs, enfin, voudroient porter le coup fatal à la République dans son berceau ; mais vous savéz déjouer leurs complots, faire tomber le masque, et nous les montrer tels qu'ils sont, des scélérats.

L'énergie populaire, concentrée par la terreur, qui n'auroit jamais dû être à l'ordre du jour à l'égard des vrais républicains, a été forcée au silence, n'étant plus permis, sans être suspect, de proférer à haute voix les doux accens de *Vive la Convention*. Tel était le degré d'avisement, où quelques individus corrupteurs, avoient plongé la majorité des amis de la liberté, des loix et du bon ordre.

Ne vous y trompéz pas, citoyens représentans, ce n'étoit point la généralité du peuple qui vouloit l'anarchie : trois ou quatre meneurs arrogans suffisoient dans chaque section, dans chaque corps constitué, pour corrompre la masse et porter les citoyens à soupirer après l'antique esclavage, plus supportable qu'une liberté qui asservit tout, tant cette idole étoit défigurée.

Vous sentéz mieux que nous les funestes conséquences de ces agitateurs modernes et forcenés ; le salut de la patrie est entre vos mains. Heureux les peuples, qui profitant de vos leçons, sauront distinguer le vrai d'avec le faux, portât-il même l'apparence du vrai.

Pour nous mettre à l'abri de toute supercherie, nous le jurons, nous n'aurons jamais d'autre point de ralliement que le centre commun (la Convention). Elle est notre ouvrage, nous la soutiendrons, nos jours lui sont consacrés : elle saura défendre à son tour et faire valoir nos droits contre les ennemis du dedans et du dehors.

LAVAUX, *maire*, ESCLADINES, BORDIE, LAFFAGE, LEURS, CASTANIE, BLAUNIOU, GELSIT, *officiers municipaux*, FAURE, *secrétaire provisoire et 11 signatures de notables.*

19

Les citoyens composant la société populaire de Porentruy, département du Mont-Terrible, félicitent la Convention sur son

décret qui frappe le scélérat Robespierre. Ils l'invitent à frapper ses complices, qui profanent le titre du patriote en commettant des forfaits sans nombre. Ils la conjurent de rester à son poste, et à maintenir le gouvernement qu'elle a donné au peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (61).

[*La société populaire de Porentruy à la Convention nationale, Porentruy, s.d.*] (62)

Mandataires d'un peuple libre et qui a juré de l'être jusqu'à la mort,

Vous avez frappé, dans sa marche audacieuse, le scélérat hypocrite qui tout en chantant la liberté, forgeait des fers à la patrie.

Frappez ses conjurés qui profanant le beau titre de patriote, ont commis tous les forfaits, et dont le pari extrême est, au moins, d'en couvrir les amis ardents de la République.

Restez, nous vous en conjurons, restez à votre poste et maintenez le gouvernement révolutionnaire dans une énergique pureté, jusqu'à ce que les ennemis incorrigibles de l'intérieur, et ceux de l'extérieur soient vaincus et anéantis.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention.

GUINANI, *président*, BECK père, *trésorier*, BARTHÉLÉMY, *secrétaire et 17 autres signatures.*

20

Les citoyens de la commune de Saint-Mihiel, département de la Meuse, réunis dans la salle de la société populaire, félicitent la Convention nationale sur les principes qui sont développés dans son Adresse au peuple français ; ils l'invitent à poursuivre avec vigueur les ennemis du peuple, en maintenant la justice pour tous ; à assurer le bonheur du peuple, comme nos armées en assurent la gloire. Ils témoignent de la satisfaction d'avoir possédé dans leurs murs le représentant du peuple Charles Delacroix.

Mention honorable, insertion au bulletin (63).

[*Les citoyens de la commune de Saint-Mihiel à la Convention nationale, Saint-Mihiel, le 10 brumaire an III*] (64)

Citoyens représentans,

Votre dernière adresse aux Français, a rempli les âmes de la plus douce satisfaction ; ils ont

(61) P.-V., L, 97.

(62) C 328 (2), pl. 1455, p. 8. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).

(63) P.-V., L, 97.

(64) C 328 (2), pl. 1455, p. 9. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).